

## **DEC123132DR07**

*Décision portant modification de la délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Hugues DECHAUX, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, portant création pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011 de l'unité UMR5283, intitulée Centre Max Weber, dont le directeur est Monsieur Jean-Hugues DECHAUX ;

## **Décide**

### **Article 1er**

L'article 2 de la décision n° DEC112955DR07 du 1er Octobre 2011 est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Hugues DECHAUX, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Yves AUTHIER, Professeur, à Monsieur Michel RAUTENBERG, Professeur, à Monsieur Bernard LAHIRE, Professeur, et à Madame Sabine ESPINAS, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 2 janvier 2012

Bertrand MINAULT  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne